



## **Charte utilisateur pour la consultation de la base de données Résonances Humanitaires**

### **1. Présentation du système et de sa finalité**

- La plateforme web Aidportfolio mise en place par Aid Impact pour RH (Résonances Humanitaires) permet de recenser les adhérents de RH et de conserver un historique de leur parcours et de leurs attentes professionnelles. Ce système d'information permet à l'association de faciliter les échanges d'information entre adhérents sur les questions d'évolution et de repositionnement professionnel.
- Ce système d'information est géré par la direction de l'association seule habilitée à enregistrer toute nouvelle information dans la base de données à partir des fiches d'accueil remplies par chaque adhérent et des fiches étape.

### **2. Engagements des adhérents consultant la Base de données RH**

- Toute consultation devra se faire sur rendez-vous, autant que possible au siège ou dans un bureau régional de RH et en tous cas, en présence d'un référent, personne mandatée par la direction générale de RH.
- Les consultations de cette base sont réservées aux adhérents de RH à jour de cotisation ayant signé la dite charte utilisateur.

Dans ce cadre, chaque personne qui aura sollicité des contacts dans la Base de Données s'engage à :

- 1) Transmettre cette liste au plus tard sous 1 semaine à [contact@resonanceshumanitaires.org](mailto:contact@resonanceshumanitaires.org)
- 2) Signaler à [contact@resonanceshumanitaires.org](mailto:contact@resonanceshumanitaires.org) dans les 2 mois les personnes qu'elle aura réussi à joindre

Ces rapports permettent une mise à jour de la base de données et d'éviter toute sur-sollicitation.

### **3. Engagements des référent (e) s Base de Données RH**

- Conformément à la déclaration de Résonances Humanitaires N° 1295212 à la CNIL faite le 10 juin 2008, ce registre des traitements doit bénéficier des mesures de protection des données à caractère personnel incluses dans la base de données.
- Aussi les référent(e)s base de données RH, personnes mandatées pour organiser et accompagner les consultations, sont garantes de la confidentialité et de la protection de ces données. Elles s'engagent à ne diffuser en aucun cas le mot de passe permettant l'accès à la base de données. Un briefing de la part de chaque référent BD précédera chacune des consultations afin que chaque personne consultant pour la première fois la base comprenne bien l'importance du respect de cette charte. Les chartes signées seront remises ensuite à la direction de RH.

**Date et lieu de la consultation :**

**Nom du référent(e) ayant donné l'accès à la Base de données :**

**Nom et Signature de la personne ayant consulté la base de données**

**Précédée de la mention « Lu et approuvé » :**